

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU 24 NOVEMBRE 2011

### Subventions 2011 :

Le Conseil Municipal accorde les subventions suivantes :

* Solognote de Souesmes	2 500 €
* Souesmes Loisir Animation	1 500 €
* A.D.M.R.	630 €
* Jeunes Sapeurs Pompiers Salbris	100 €
* Union Musicale Salbris	250 €
* Union Musicale Ferté Imbault	250 €
* Chorale Chanterelle Salbris	250 €
* Mission Locale du Romorantinais	100 €
* CMA Blois	120 €
* C.A.U.E. Blois	120 €
* Association Judo Salbris	270 €
* Secours Catholique Salbris	200 €
* BP41 – Les Papillons blancs de Loir-et-Cher	50 €
* Association Conciliateurs Justice Loir-et-Cher	100 €
* M.F.R. Gien	40 €
* Association Gymnastique Salbris	210 €
* Association Refuge Animalier Salbris	747 €

### Taxe d'aménagement :

Le Conseil Municipal à la majorité : (2 abstentions : Sandrine LE BIHAN et Jean-Marc MALARD) institue la taxe d'aménagement au taux de 3% sur l'ensemble de la commune et décide de n'appliquer aucune des exonérations facultatives.

### Contrat surveillance locaux municipaux :

Le Conseil Municipal décide du maintien du système de télésurveillance à Landeleine et à la mairie, accepte les propositions de la société Générale de Protection fixées à 84,41 € HT/mois pour la mairie et à 73,87 € HT/mois pour Landeleine.

### Legs TH.E LARCHEVEQUE-ROBERT :

Le Conseil Municipal arrête le montant du legs à la somme de 2 359,97 €.

### C.I.I.D :

Le Conseil Municipal nomme 2 délégués Monsieur Jacky RICARANT et Monsieur François MOREAU pour faire partie de la Commission Intercommunale des impôts Directs.

### Recensement 2012 de la population :

Le recensement de la population se déroulera du 19 janvier 2012 au 18 février 2012.

Le Conseil Municipal approuve le recrutement de 3 agents recenseurs et décide que ces personnes seront rémunérées à la feuille collectée ou remplie.

Il fixe les tarifs comme suit :

- bordereau de district	6,00 €
- bulletin individuel	1,50 €
- feuille de logement	1,00 €
- séance de formation	23,00 €

### Don :

Le Conseil Municipal accepte le don de 10 169,28 €, produit de la vente organisée par Monsieur DESSANGE au profit des communes de PIERREFITTE et de SOUESMES et approuve son affectation au financement du restaurant scolaire.

**Divers :**

**Monsieur le Maire** donne lecture du courrier de la SARL BASQUILLON fils à Pierrefitte demandant une prolongation de délai jusqu'au 31 janvier 2012 pour déblayer la parcelle communale qu'il occupe à la Bruyère des Gouttes. Le Conseil Municipal donne son accord.

**Monsieur le Maire** donne lecture du courrier de Mesdames Marie-France HENRY et Evelyne RAY demandant l'installation d'un portique au départ de la rue de la Croix Blanche afin d'en limiter l'accès aux seules voitures de tourisme car les véhicules de plus gros gabarit accrochent leur toiture. Le Conseil Municipal ne donne pas suite à cette demande.

**Le Conseil Municipal** donne son accord pour l'installation d'un nouveau radar de détection aux feux tricolores de l'avenue du 11 Novembre.

**Jean-Marcel FONTAINE** propose l'installation de « coussins berlinois » pour ralentir la circulation route de Nançay. Monsieur le Maire indique que l'aménagement de cette voie sera étudié et une subvention sera demandée au titre des amendes de police.

**Elisabeth ROBERT** suggère que soit organisée une formation aux premiers secours. Monsieur le Maire se renseignera auprès du chef du Centre de Secours de Salbris.